

## Délibération du conseil municipal

**Service** SANTE BIEN-ETRE

**Séance du :** 28/01/2019

**Délibération N°** 15

**Objet** Adhésion Charte d'engagement : « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens »

**Rapporteur :** M. DAMOISEAUX

**Nomenclat.** 8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME  
8.8 Environnement

### Exposé des motifs

Les perturbateurs endocriniens (PE) sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme. Elles peuvent interférer avec le fonctionnement du [système endocrinien](#) et induire des effets néfastes sur l'organisme d'un individu ou sur ses descendants (OMS, 2002). Ces substances peuvent interférer avec « la production, la sécrétion, le transport, le métabolisme, la liaison, l'action ou l'élimination des hormones naturelles » (Multigner, 2007).

Aujourd'hui, l'Union Européenne recense plusieurs centaines de PE auxquels nous sommes exposés tous les jours, par le biais de notre alimentation, du contact direct ou de la respiration.

### Expositions aux perturbateurs endocriniens

Les sources d'exposition sont nombreuses et difficiles à maîtriser. Les conséquences biologiques de ces expositions sont quant à elles encore mal appréhendées et complexes à étudier. C'est pourquoi l'étude des perturbateurs endocriniens représente aujourd'hui un enjeu majeur pour le corps médical et les pouvoirs publics.

L'eau et l'alimentation (migration de substances depuis l'emballage, contamination des sols de cultures, résidus hormonaux dans la viande), mais également l'air et les cosmétiques, sont les principales sources d'exposition aux PE (Afsset, 2006; Inserm, 2008). L'exposition aux perturbateurs endocriniens de la population générale concerne ainsi de faibles doses de façon continue.

En milieu professionnel, les expositions sont le plus souvent multiples, mais à des doses plus importantes que dans la population générale (INRS, 2002). Plusieurs secteurs professionnels sont concernés, tant au niveau de la production que de l'utilisation : agriculture (manipulation de pesticides), industries pharmaceutiques (production d'hormones) et chimique (fabrication des pesticides, matières plastiques), etc.

### Perturbateurs endocriniens et santé

Les dérèglements que les PE entraînent dans notre corps peuvent avoir de très lourdes conséquences. En particulier, dans les premières étapes de la vie, nos hormones jouent un rôle aussi important que les gènes dans le développement physiologique de l'individu : les impacts des PE sur le fœtus, le nourrisson, ou l'enfant en croissance peuvent s'avérer irréversibles.

En découle un certain nombre de conséquences potentielles pour l'organisme, propres à chaque perturbateur endocrinien : altération des fonctions de reproduction, malformation des organes reproducteurs, développement de tumeurs au niveau des tissus producteurs ou cibles des hormones (thyroïde, sein, testicules, prostate, utérus...), perturbation du fonctionnement de la thyroïde, du développement du système nerveux et du développement cognitif, modification du sex-ratio...

### Engagements de la Commune en faveur de la limitation des PE et signature de la Charte d'engagement : « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens »

Bien consciente des méfaits induits par l'exposition aux perturbateurs endocriniens, la Commune de Vandœuvre souhaite alors protéger sa population et ses écosystèmes et consent ainsi à mener un

plan d'actions visant à réduire puis à éliminer, à terme, l'exposition aux PE.

Suite à un travail de réflexions engagé avec les différents services municipaux concernés, les objectifs et pistes d'actions potentielles à mettre en œuvre sur la Ville répondant aux engagements mentionnés dans la Charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » sont les suivants :

Ø **Actions à court terme (à mener courant 2019) :**

- Récupérer les listes des composants des produits fréquemment utilisés dans les structures d'accueil du jeune enfant et les transmettre, pour validation préalable, à un spécialiste des perturbateurs endocriniens.
- Intégrer, dans le prochain marché de restauration (renouvelé en août 2019), le fait d'éviter tout contenant en plastique pour la réchauffe des plats et de limiter l'usage de matériels comportant des perturbateurs endocriniens.
- Former/sensibiliser les habitants et le personnel municipal (agents d'entretien, agents de cuisine, professionnels petite enfance/enfance, assistantes maternelles de la crèche familiale...) aux dangers des perturbateurs endocriniens et à la préservation d'un air intérieur de qualité pour une meilleure santé.

Ø **Actions à plus ou moins long terme :**

- Limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens au niveau des fournitures utilisées, matériel, mobilier, encre (photocopieurs), abandonner les couches jetables au profit des lavables, mettre à disposition des assistantes maternelles municipales des contenants en verre (pour la réchauffe des aliments) et des produits sains pour le change de l'enfant.
- Intégrer, au fur et à mesure des renouvellements des marchés, ces différentes exigences (réduction voire interdiction à terme des matériels et produits comportant des perturbateurs endocriniens) au sein des différents contrats et achats publics de la Ville.

### **Délibération**

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- de ratifier le plan d'actions envisagé sur la Commune
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte la Charte d'engagement : Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens »